

DEMANDE D'INFORMATION

Je souhaite être informé des activités de la fédération

NOMPrénom :.....

Adresse.....

Code PostalVille

Tél :.....Courriel :.....

Profession :.....

Secteur d'activité.....

A renvoyer : au secteur de la fédération la plus proche ou au secrétariat fédéral.

DEMANDE D'ADHESION Date :.....

(Montant de la cotisation : 1% du salaire net.)

NOM :.....Prénom :.....

Adresse :.....

Code Postal :.....Ville :.....

Tél :.....Courriel :.....

Profession :.....

Entreprise :.....

A renvoyer : au Secteur de la fédération la plus proche ou au Secrétariat Fédéral.

Périodiques

“ LE REVEIL DU BATIMENT ” :

Information de la CNT Construction (FFT/BTP/BAM) Contact : Secteur Bâtiment et Equipement. SUB - CNT 69, 44 rue Burdeau – 69001 LYON (Prix libre)

“ Le Combat Syndicaliste ”: organe de presse mensuel de la CNT. Abonnement : chèque à l'ordre du Combat syndicaliste, c/o CNT 31

**18 av. de la Gloire – 31500 TOULOUSE
11numéros (1an) 22 €**

Dans les deux cas précisez SVP,

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Profession.....

Secteur d'activité.....

CONTACT REGIONAL

SUBTP35

5, Square Charles Dullin

BP 30423

35004 RENNES CEDEX

Tél : 06 88 50 66 61 & 02 99 53 32 22

Courriel : subtp.35@cnt-f.org

CONTACT FEDERAL

**Confédération Nationale du Travail
Fédération de la Construction**

CNT Construction c/o SUBTP35

5, Square Charles Dullin

BP 30423

35004 RENNES CEDEX

Tél : 06 88 50 66 61 & 02 99 53 32 22

Courriel : subtp.35@cnt-f.org



CHAMBRES SYNDICALES CNT

**DES METIERS DE L'ARCHITECTURE
& DE L'URBANISME**

33, rue des Vignoles – 75020 PARIS

Tél + Fax : 01 45 78 69 08

Courriel : subtp-rp@cnt-f.org

DE L'EQUIPEMENT

CNT Interco 21 – Secteur Equipement

BP 392 – 21011 DIJON CEDEX

Courriel : SUB-Equipement@cnt-f.org

CNT Construction

*Fédération Française des Travailleurs du Bâtiment,
des Travaux Publics, du Bois, de l'Ameublement,
des Matériaux de constructions et de l'Equipement*

PLATE FORME REVENDICATIVE

*L'émancipation des travailleurs
Sera l'œuvre des travailleurs
Eux-mêmes*



CNT

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Nul n'ignore qu'au fil des réformes imposées par le patronat et les gouvernements successifs, les acquis collectifs liés au travail sont de plus en plus éliminés ; salaires, retraites, Sécu, CDI, Droit du travail...

Sous couvert d'arguments mensongers, "la nécessaire adaptation du marché du travail imposé par la mondialisation" et les chiffres du chômage, les contrats précaires sont imposés et banalisés partout, les conditions de travail se dégradent, les salaires sont au rabais, etc, etc...

Alors que les patrons s'enrichissent !

Nous, travailleurs et travailleuses du bâtiment, des travaux publics, de l'ameublement, des matériaux de construction, devons lutter sans cesse pour acquérir ce qui nous est dû, et pour nous affranchir de ce qui nous opprime dans la vente de notre force du travail.

Convaincus des limites des stratégies individuelles de défense – même avec le secours des spécialistes des confédérations représentatives - nous nous sommes regroupés dans notre propre organisation : le SYNDICAT SUB !

Le système de production capitaliste est basé sur l'avidité et l'ambition des entreprises, dont les fonctionnements se bornent à la course au profit, à l'exigence de la rentabilité, à la compétition, et cela quel qu'en soient les conséquences... Ces comportements débouchent sur une considérable dégradation de la condition du travailleur et sur un immense champ de désolation que devient la nature.

Parce que nous produisons toutes les marchandises et tous les services, nous sommes à même de rompre avec ce système et ces logiques de fonctionnement. Nous pouvons et nous devons, organiser la production ; nous devons assumer cette organisation, non plus pour la marge bénéficiaire des entreprises qui nous emploient ou non à cette fin, mais bien pour le besoin social collectivement exprimé et consciemment ressenti.

Dans cette perspective, les SUB TP BAM (Syndicat Unifié du Bâtiment...) mettent en application les principes suivants :

- Lutte par l'action directe : action des ouvriers eux-mêmes, c'est-à-dire directement exercée par les intéressés plutôt que de s'en remettre à des « spécialistes » ; manifestation de la conscience et de la volonté ouvrière.
- Solidarité : faire ressurgir la conscience de classe, l'unité et l'indépendance ouvrière, la solidarité inter - métiers.
- Refus de la cogestion : lorsque les travailleurs se réunissent avec les patrons, c'est pour réclamer des droits et non pour signer bon gré mal gré, telle répression ou telle acceptation d'un chantage économique !

Considérant que la lutte contre le capitalisme est une lutte globale sur tous les fronts, il serait dommageable pour l'esprit qui l'anime de la limiter à l'entreprise qui est le lieu de la négociation corporatiste, donc le siège de la collaboration de classe. C'est par l'action interprofessionnelle que le syndicalisme et son projet social s'épanouiront. En conséquence, les SUB TP BAM s'affilient à la CNT et adhèrent à ses unions locales, départementales et régionales.

Considérant que la lutte contre le capitalisme est aussi une lutte de conscience, de formation syndicale, de connaissances liées à tous les aspects de la vie sociale et de coordination d'action dans leur branche d'industrie, les SUB TP BAM se fédèrent dans la FFT BTP BAM (CNT Construction).

Conformes à ces principes, les SUB TP BAM proposent des revendications claires et réalisables pour notre société et notre secteur d'activité. Elles paraîtront certes trop fortes face aux prétextes du patron, d'un autre syndicat ou du gouvernement, mais si on regarde de plus près, tous et toutes considèrent qu'elles sont légitimes ! (liste non exhaustive)

UN TRAVAIL VALORISANT POUR TOUTES ET TOUS

- Retour immédiat aux « 35 Heures (réelles) », avec une application **stricte** (sans flexibilité et annualisation) !
- Suppression de la loi sur l'annualisation des salaires dans les Travaux publics, ainsi que du projet dans le Bâtiment !

- Refus des heures supplémentaires !
- Revalorisation des salaires en prenant compte notamment, de la pénibilité, de la dangerosité du travail effectué, de la négation de la hiérarchie salariale !

- A travail égal, salaire égal : respect de la parité homme/femme !

- Suppressions du CNE !

- Et transformations de **TOUS** les contrats précaires, en **Contrat à Durée Indéterminée** !

- Formation permanente, réellement qualifiante ! Payée ! Pour toutes et tous ! Avec remplacement immédiat !

AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Refus du travail de nuit et de week-end !
- Travail intensif limité à 2 heures d'affilées, poste de travail au choix, journée de travail limité à 8 heures !
- Application systématique des intempéries (dès la 1^{ère} heure, pour la protections des salariés et non uniquement selon le type de chantier) et création d'Intempérie estivale (canicule).
- Matériel et outillage fourni aux frais l'entreprise !
- Matériel et équipements de confort et de sécurité à disposition pour tous en tout lieu !
- Temps de trajet, du domicile au chantier (aller-retour) rémunéré comme temps de travail !
- Remboursement total des frais de repas pris au restaurant !
- Remboursement de **tous** les frais des apprentis !
- Droit de retrait à l'égard de la dangerosité du travail, du but de l'édifice, du respect de l'environnement.
- Application de la loi pour la gestion des déchets !

SALAIRE SOCIAL

- Retraite à 55 ans pour tous et toutes et 50 ans pour les salariés exposés aux produits dangereux ainsi qu'aux conditions pénibles d'activité, **à taux plein** !
- Prévoyance et protection sociale complète et gratuite pour tous et toutes !
- Conditions optimales de logement pour tous !
- Environnement sain et protégé !
- Suppressions de toutes les exonérations patronales !